

Décembre 2009



Ossau et Aspe Vallées de Liberté

Résister

Bulletin d'information n° 1

NON !

par Robert CASADEBAIG,
Président

Ce que j'ai à vous dire est grave. D'une gravité que seuls nos aïeux eurent à connaître.

Vous êtes très attachés à nos vallées et vous ne manquez jamais une occasion de nous le témoigner, cela nous va droit au cœur et nous donne la force de continuer. Vous aimez ces vallées, vous aimez leurs sommets, leurs paysages, leurs forêts, leurs villages, leur art de vivre... Ce mélange si subtil et apaisant de travail et de partage entre les hommes et la nature qu'ils ont choisi de servir.

Je dois vous dire que si vos voix ne se lèvent pas au côté des nôtres, si vos cœurs ne se remplissent pas d'émotion à leur tour, l'histoire de ces vallées que vous aimez est finie. Oui, il y en aura une autre mais elle ne sera plus la vôtre, ni la nôtre. Oui, cette histoire voulue et partagée depuis toujours sera finie.

De quoi s'agit-il ? Vous en avez certainement déjà entendu parler : nos vallées ont été hérissées de lois, de directives et interdits en tous genres au cours de ces dernières décennies. La modification de la loi des Parcs nationaux en 2006 et le décret en avril 2009 franchissent une étape supplémentaire : ils changent radicalement notre statut.

Au prétexte louable et partagé de vouloir sauver la planète, une multitude de textes sont venus technocratiser, stratifier et geler nos territoires. Le savoir être, le savoir faire des Pyrénéens, l'attachement viscéral à leurs terres, leur organisation démocratique avaient déjà fortement impressionné les commissaires de la Révolution en visite chez nous au début des années 1790.

Le respect de l'État garant de l'équilibre des chances, nos rendez-vous fréquents et tragiques aux côtés de nos compatriotes, n'ont d'égal que l'amour et le respect que nous portons à nos vallées, nos us et coutumes, notre identité.

Mais où est donc dans nos vallées ce terrible péril écologique, qui devrait emporter l'humanité ?

Il existe bien sûr, mais de grâce ne venez pas le chercher chez nous, personne ne vous croira. Par contre, c'est de la mécanique infernale engagée à partir de la mise en place du nouveau décret du Parc National des Pyrénées (PNP) que vient le danger.

Nous ne sommes pas contre le PNP implanté chez nous depuis 1967. Bien que souvent décrié, considéré comme la « mainmise de l'État » sur notre territoire, le PNP n'en est pas moins un label, une institution que nous avons appris à respecter tant qu'il restait dans son rôle sur la partie du territoire que nos anciens lui avaient concédée.

C'est contre son extension forcée jusqu'au dernier de nos clochers que nous nous élevons. C'est contre la perte de notre rôle d'acteurs premiers dans la gestion de nos territoires, contre la mise à mort de nos institutions valléennes, de nos conseils municipaux, contre le silence forcé de nos élus au suffrage universel, contre la spoliation, l'expropriation et l'irresponsabilisation, c'est contre ce rouleau compresseur des temps modernes poursuivant diaboliquement son objectif : vider nos vallées des femmes et des hommes qui les aiment au point d'avoir choisi d'y vivre.

Adieu Monsieur le maire, adieu conseil municipal, adieu Président, adieu syndic, bonjour Monsieur le Directeur. Bonjour Messieurs les képis !

C'EST POUR L'ÉQUILIBRE, le RESPECT, L'ENGAGEMENT mutuel et partagé que nous avons décidé, en votre nom à tous, de RÉSISTER.

« Ossau et Aspe : Vallées de Liberté »

Créée par la volonté des habitants des vallées d'Ossau et Aspe réunis à Buzy le 15 juillet 2009, officiellement enregistrée le 21 juillet 2009. L'association « Ossau et Aspe : Vallées de Liberté » est une association loi de 1901 créée pour une durée illimitée dont le siège social est fixé à la mairie de Laruns.

Objet :

« Unir les forces vives pour la défense de l'intégrité des territoires, la reconnaissance de nos droits et usages. Pour le développement équilibré de nos territoires et la sauvegarde de leurs qualités culturelles, humaines, naturelles. Pour la gestion en bien commun de nos Vallées sous l'autorité des responsables valléens, élus au suffrage universel. »

Bureau du Conseil d'Administration :

Président : Robert CASADEBAIG, Maire de Laruns

Vices-Présidents : Jean LASSALLE, Député-Maire de Lourdios-Ichère,
Conseiller Général de la Vallée d'Aspe
Francis COUROUAU, Conseiller Général d'Arudy,
Président de la Communauté
de Communes de la Vallée d'Ossau
François BAYÉ, Maire de Lescun

Trésorier : Isabelle SOULÉ, Maire-Adjoint des Eaux-Bonnes

Secrétaire : Bernard BOURGUINAT, Maire d'Aydius

Animatrice : Marie MIRASSOU-NOUQUÉ
Téléphone : 05-59-36-11-92
Courriel : ossau.aspe@voila.fr

Résister

Bulletin d'information édité par l'association
« Ossau-Aspe, Vallées de Liberté »
Dépôt légal : Décembre 2009
Directeur de publication : Robert Casadebaig



Nous avons vu ce qu'il en était des textes officiels.

Mais la communication et la propagande du Parc sont radicalement différentes : selon lui, seule change l'appellation du Parc National des Pyrénées Occidentales devenu Parc National des Pyrénées. La Zone Centrale, inchangée, devient la Zone Coeur. La Zone Périphérique, qui n'avait pas de statut juridique, en aura un : celui de la « solidarité écologique » avec la Zone Coeur en devenant l'Aire Optimale d'Adhésion.

Mais le Parc répète et répète encore que « rien n'est changé » et que « les valléens écriront eux-mêmes leur propre charte ».

Nous avons voulu nous en assurer et avons invité l'État à participer à la notre. Réponse catégorique et sans appel : « Respectez la loi, allez au Parc ».

Alors le Parc, changé ? Ou pas changé ?

Lors de la dernière rencontre, notre ami Michel SACAZE nous a lu un texte dont il est l'auteur. L'assemblée de 120 personnes a décidé que ce texte répondait bien à l'État et devait être publié dans notre journal : **RÉSISTER**.

Paroles d'un valléen :

Lorsque vers 1050, Centulle IV, seigneur de Morlaàs, 1er vicomte du Béarn, voulut construire un rendez-vous de chasse dans les abords du château de Pau actuel, il en demanda l'autorisation au propriétaire qui était la vallée d'Ossau : celle-ci accepta et lui en délimita l'emplacement par 3 pals (pieux) qui devinrent d'ailleurs les ières armoiries de la vallée d'Ossau, octroyées par le vicomte en reconnaissance.

Lorsque, en 1221, Guillaume-Raymond de Moncade, vicomte du Béarn, requiert des ossalois le service d'ost (levée de 150 hommes armés 2 fois par an), il leur rédige en contre partie, le for d'Ossau, charte de privilèges avec notamment l'élection de leurs propres jurats, ainsi que le siège du jurat d'Ossau, réservé à la droite du Président lors des assemblées de la Cort Major dans la salle du château de Pau.

Lorsque, en 1463, Gaston IV de Foix-Béarn, demandeur d'argent pour rénover le château de Pau, obtient des Ossalois un prêt de 2 400 florins, il leur augmente privilèges et reconnaissance.

Lorsqu'Henri IV voulut faire don de 600 journaux de terre au Pont Long pour le lieutenant de sa vieille garde le sieur d'Espalunq, il en fit la demande en bonne et due forme au propriétaire : la vallée d'Ossau.

Ainsi, dans notre pays de Béarn, sur notre territoire, au fil des siècles, s'était bâtie une manière de vivre que la langue occitane appelait en son âge d'or « convivençia » « convivance » autrement dit, un art de vivre doublé d'un art de vivre ensemble. Heureux temps où droits et devoirs identifiaient la vie communautaire...

Et aujourd'hui, l'État français décrète tacitement, l'agrandissement du Parc National des Pyrénées

Occidentales sur des terrains privés, se substituant du coup au droit des propriétaires que sont les communes. Dès lors, défense du droit commun oblige, ou tout au moins affirmation d'héritages institutionnels souverains, quoi de plus légitime pour nos élus que d'avoir fait prestement rempart à ce qui n'est qu'une violation de domicile - le contraire eut d'ailleurs paru inquiétant - et je ne veux parler ici que du droit de propriété.

Car, nous savons bien, nous qui vivons sur ces terres, qu'il est sage de surveiller toute ingérence extérieure à notre identité valléenne qui, pouvant faire fi de nos mœurs, nos traditions, nos us et coutumes, attenterait rapidement à l'essence même de son existence : je veux parler de son âme, grand danger irrévocable pour les générations futures.

Mais, l'histoire parfois nous surprend et souvent nous rattrape; et pour en revenir à notre chère vallée d'Ossau, si elle a si bien résisté pendant des siècles à toutes sortes de contraintes et vicissitudes, c'est qu'elle n'était qu'une, entendons-nous bien : de Buzy à Rébénacq et jusqu'au Pourtalet. Et en cela, la naissance de la Communauté de Communes de la vallée d'Ossau est sans doute un bon présage.

Et donc, en conclusion, nous, habitants des vallées montagnardes, qui que nous soyons et quoi qu'il arrive, témoins de notre histoire pour les générations futures, nous serons bien inspirés de toujours savoir, quoique réceptifs à l'évolution contemporaine, évaluer l'opportunité de toute initiative technocratique à l'aune de la sagesse légendaire de nos anciens.

Michel SACAZE habitant de Laruns

Que proposons-nous :

1er objectif : faire casser le décret par le Conseil d'État. Un recours est lancé. Un cabinet d'avocats est saisi du dossier.

2ème objectif : créer dans les prochains mois « La Charte des Pyrénéens ». Nous ne serons plus alors la force d'opposition dénoncée par les pouvoirs publics mais chacun verra clairement que non seulement nous résistons mais surtout que nous proposons une action voulue et mutuellement consentie.

3ème objectif : donner au débat l'ampleur nationale qui le conduira à revoir tout le tissu législatif actuel nous concernant, coercitif et brutal, au bénéfice d'une législation dans le respect de la tradition républicaine, basé sur la reconnaissance de l'autre et la démocratie.

Dans le prochain numéro, **Résister** vous détaillera l'état d'avancement de nos travaux et vous présentera son projet de développement durable et équitable.

Un référendum d'initiative locale

Le modèle des Parc américains n'est pas le notre. Les Pyrénées, les Alpes, les Cévennes ne sont pas l'Illinois, l'Idaho, les Rocheuses ou Yellowstone.

Nous demandons à l'Etat d'organiser un référendum d'initiative locale. Et si l'État ne nous entend pas, nous l'organiserons nous-mêmes dans nos mairies.

Nous le voyons tous les jours, ce qui nous est proposé ne peut être. Le projet que nous combattons est basé sur la division de nos vallées, des amis de toujours. Parfois même de nos propres familles. Ce n'est pas un bonheur qui nous est vendu avec une telle débauche de moyens : c'est la gangrène.



Et vous :

Si vous partagez nos ambitions pour nos vallées, vous pouvez :

- Nous rejoindre en devenant membre de « **Ossau et Aspe : Vallées de Liberté** » en complétant et renvoyant le bulletin ci-joint avec la cotisation de 10 €
- Venir participer à nos travaux en appelant Marie, qui vous précisera les dates et lieux,
- Nous adresser des textes que nous publierons dans les prochains numéros de **Résister**,
 - En parler en famille, autour de vous, tout simplement, car ce qui se passe aujourd'hui au PNP est une atteinte à nos droits fondamentaux.



FONCTIONNAIRES

Nous sommes parfaitement conscients que ce contexte place les fonctionnaires de l'État dans une situation très difficile. Nous ne l'avons absolument pas voulu. Nous n'avons rien contre eux.

Dernière minute : Parc national des Calanques

La création du Parc national des Calanques (départ. 13) pose problème notamment chez les grimpeurs et les randonneurs qui "redoutent un projet dans lequel l'homme n'aurait plus sa place au sein d'une nature préservée". La "riposte" s'organise avec la création le 1er octobre de l'association " **Des Calanques et des Hommes** ".... Ne serions-nous pas les seuls ?



Association « Ossau et Aspe : Vallées de Liberté »

Siège social : Mairie de Laruns (64440) – 05.59.05.32.15

BULLETIN D'ADHESION – ANNEE 2009

Je soussigné(e), (Nom, Prénom) :
 Organisme : en qualité de :
 Adresse :
 Téléphone : Fax :
 Courriel :@.....

Souhaite adhérer à l'association « Ossau et Aspe : Vallées de Liberté »

et adresse à cette fin ma cotisation annuelle d'un montant de € au regard du barème suivant :

- Particulier (10 €*)
 Collectivités de moins de 500 habitants (200€*)
 Collectivités de plus de 500 habitants (500 €*)
 Autres structures (100 €*)

* base de cotisation par catégorie d'adhérent qu'il est possible de majorer à votre convenance afin de soutenir l'association « Ossau et Aspe : Vallées de liberté » dans ses actions.

Bulletin à renvoyer à l'adresse suivante :

Madame Isabelle SOULE

Hôtel Boule de Neige- Gourette- 64440 EAUX-BONNES
 Tel : 06-08-92-90-51

La portée de certaines informations que nous livrons à votre connaissance va placer Paris devant un terrible dilemme : indifférence ou réplique ?

Il est par conséquent possible que "Résister n°1" soit traduit en justice. Nous aurons alors certainement l'ouverture du débat tant attendu...

Si, au contraire, c'est l'indifférence, chacun appréciera.